PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE QUINZE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 14 avril 2015 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Steve Gagnon, district 1
Éric Milot, district 2
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais procède à l'ouverture de la séance à 19h02.

RÉSOLUTION 149-04-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi en réponse aux questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 150-04-15
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN MARS 2015

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance ordinaire du 10 mars 2015;
- Séance extraordinaire du 17 mars 2015;
- Procès-verbal de correction du 25 mars 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MARS 2015

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mars 2015. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant d'un million soixante-quinze mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (1 075 894.99 $) en référence aux chèques numéros 12614 à 12696 a été effectué en vertu du règlement numéro 606-2011.

RÉSOLUTION 151-04-15
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de trois cent soixante-trois mille six cent trente-six dollars et soixante cents (363 636.60 $), en référence aux chèques numéros 12697 à 12832 ;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 152-04-15
APPROBATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier au 31 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'APPROUVER, tel que déposé, l'état des revenus et dépenses pour la période du 01 janvier au 31 mars 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF (TAC) MRC RIVIÈRE-DU-NORD

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport annuel, 2014, du Transport adapté et collectif (TAC) MRC Rivière-du-Nord.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2015 CONCERNANT LA QUALITÉ DE VIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2011, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 579-2015 concernant la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 579-2011, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 153-04-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 647 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 335 000$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 17 mars 2015 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

CONSIDÉRANT que le président de l'assemblée a procédé à la présentation du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 647 décrétant des travaux d'aménagement du Centre récréatif et communautaire et autorisant un emprunt de trois cent trente-cinq mille dollars (335 000 $) nécessaire à cette fin.

DE TENIR un registre des personnes habiles à voter le mercredi 06 mai 2015, le tout conformément aux dispositions légales applicables.

RÉSOLUTION 154-04-15
MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST, SENCRL AFIN DE PROCÉDER À L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS OBTENUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater son procureur afin de procéder à l'exécution des jugements obtenus à la suite du défaut de paiement de l'impôt foncier ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust, sencrl*, pour conseiller la Ville et entreprendre toutes les procédures requises, relativement au sujet ci-avant mentionné.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 155-04-15
AUTORISATION DE PAIEMENT – CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que *Cosoltec Inc.* réclame de la Ville, dans le cadre de procédures judiciaires, un solde contractuel de quatre cent huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-huit cents (408 584,38 $) pour la construction du Centre récréatif et communautaire dans le cadre de l'exécution du contrat LOI-SP-2012-61;

CONSIDÉRANT que la Ville, aux termes de ses décomptes progressifs, a un solde contractuel de quatre cent huit millecinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-huit cents (408 584,38 $) à l'égard de *Cosoltec Inc.,* mais qu'elle fait valoir à l'encontre de cette dernière une demande reconventionnelle de deux cent trente et un mille soixante-huit dollars et trente-quatre cents (231 068,34 $) en raison notamment des déficiences affectant le Centre récréatif et communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte de payer à *Cosoltec Inc.* la somme de cent soixante-dix-sept mille cinq cent seize dollars et quatre cents (177 516.04 $) correspondant à la différence entre le solde contractuel et la demande reconventionnelle, et ce, conditionnellement à ce que *Cosoltec Inc*. fournisse les quittances de ses sous-traitants et fournisseurs, les lettres de conformité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission de la construction du Québec ainsi qu'une déclaration statutaire à l'effet que la totalité de la main d'œuvre employée à l'exécution du contrat susmentionné, toutes sommes dues aux sous-traitants et aux fournisseurs de matériaux et de services ainsi que toute autre réclamation légitime découlant de l'exécution des travaux ont été satisfaites et payées, de même que toutes les cotisations dues par tout décret, convention collective, loi et ordonnance en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Ville remettra à *Prévost Fortin D'Aoust* un chèque de cent soixante-dix-sept mille cinq cent seize dollars et quatre cents (177 516.04 $) libellé à l'ordre de *Prévost Fortin D'Aoust* en fidéicommis, laquelle firme agira à titre de fiduciaire pour la remise à *Cosoltec Inc.* de la somme de cent soixante-dix-sept mille cinq cent seize dollars et quatre cents (177 516.04 $), et ce, lorsque les conditions ci-avant énumérées auront été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement à la firme *Prévost Fortin D'Aoust* la somme de cent soixante-dix-sept mille cinq cent seize dollars et quatre cents (177 516.04 $) correspondant à la différence entre le solde contractuel dû à *Cosoltec Inc.* et la demande reconventionnelle de la Ville, laquelle agira à titre de fiduciaire pour le paiement de cent soixante-dix-sept mille cinq cent seize dollars et quatre cents (177 516.04 $) à *Cosoltec Inc.,* et ce, lorsque cette dernière aura fourni les quittances de ses sous-traitants et fournisseurs, les lettres de conformité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission de la construction du Québec ainsi que la déclaration statutaire à l'effet que la totalité de la main d'œuvre employée à l'exécution du contrat LOI-SP-2012-61, toutes sommes dues aux sous-traitants et aux fournisseurs de matériaux et de services ainsi que toute autre réclamation légitime découlant de l'exécution des travaux ont été satisfaites et payées, de même que toutes les cotisations dues par tout décret, convention collective, loi et ordonnance en vigueur;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 22-700-28-711, projet 2012-01.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 156-04-15
AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT que la Ville, par sa résolution numéro 200-06-12, a procédé à la signature d'une entente avec *Tricentris*, centre de tri;

CONSIDÉRANT que *Tricentris* à décrétée l'application de la clause 1.4.2 du contrat laquelle prévoit le versement d'une subvention supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement d'une somme de dix-huit mille neuf cent soixante-neuf dollars et quarante-sept cents (18 969.47 $) en conformité avec la clause 10.4.2 de l'entente;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-451-00-494;

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 157-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE POUR LES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'implanter des services d'utilité publique d'Hydro-Québec sur une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 990 598) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il est requis, que la Ville consente à l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle, en faveur d'Hydro-Québec, sur le lot ci-avant mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de consentir à Hydro-Québec une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 990 598) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

Il est entendu que tous les frais inhérents à l'acte de servitude à intervenir sont aux frais d'Hydro-Québec.

RÉSOLUTION 158-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AUX GRIEFS PORTANT LES NUMÉROS: 2014-03, 2014-04, 2014-04* ET 2014-05

CONSIDÉRANT les ententes intervenues entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement aux griefs portant les numéros 2014-03, 2014-04, 2014-04* et 2014-05;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'ententes relatives au règlement des griefs portant les numéros: 2014-03, 2014-04, 2014-04* et 2014-05.

RÉSOLUTION 159-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT À LA DESCRIPTION DE TÂCHES MODIFIÉE DU POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF AU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement à la description de tâches modifiée du poste d'agent administratif au Service de la bibliothèque et de la culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2015-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement à la description de tâches modifiée du poste d'agent administratif au Service de la bibliothèque et de la culture.

RÉSOLUTION 160-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DES VACANCES

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 3795, relative au report des vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'entente numéros 2015-02 et 2015-03 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795.

RÉSOLUTION 161-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement paysager des divers bâtiments et espaces municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer un contrat de service avec *Hortifolie Société d'horticulture de Saint-Colomban* ayant pour objet la responsabilité et l'entretien des espaces verts de la Ville, et ce, tel que décrit audit contrat.

Ce contrat couvre la période estivale 2015 et la Ville de Saint-Colomban s'engage à remettre à cet organisme une somme de dix-huit mille sept cent quarante-deux dollars (18 742 $) incluant les taxes applicables, le cas échéant.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement aux codes budgétaires suivants :

- ✓ 02-130-00-499 : 7 614 $;
- ✓ 02-220-00-522 : 1 172 $;
- ✓ 02-701-50-522 : 7 614 $;
- ✓ 02-412-00-522 : 2 342 $.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 162-04-15
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et unanimement résolu :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2015 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de mars 2015 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Je, Claude Panneton, directeur général, dépose le rapport annuel 2014 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme.

RÉSOLUTION 163-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE AVEC GAUDREAULT CONSTRUCTION INC.

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) désire s'assurer que les milieux humides et les superficies terrestres ayant été affectés en compensation soient protégés;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC exige que *Gaudreault Construction Inc.* constitue des servitudes afin de protéger les milieux humides et les superficies terrestres en compensation. Ces servitudes doivent être constituées au bénéfice des lots DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (2 077 797), DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (2 077 798) ET DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE HUIT CENT UN (2 077 801) du cadastre du Québec, lesquels appartiennent à la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'une vérification a été effectuée auprès du MDDELCC concernant les servitudes de non-construction qui doivent être signées préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 10 mars 2015 le Conseil municipal a autorisé, par sa résolution 109-03-15, la signature d'une servitude avec *Promotion immobilière Lanaudière Inc.* alors que la propriétaire des terrains est *Gaudreault Construction Inc*. et qu'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et majoritairement résolu, madame la conseillère Julie Deslauriers et monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande votent contre :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les actes de servitudes afin de protéger les milieux humides;

D'ABROGER la résolution 109-03-15 relative à l'autorisation de signature d'une entente de servitude avec *Promotion Immobilière Lanaudière Inc*.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de servitude sont aux frais de *Gaudreault Construction Inc.*

RÉSOLUTION 164-04-15
DEUXIÈME ACCEPTATION DES TRAVAUX, LIBÉRATION DE LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE ET MUNICIPALISATION DES RUES DU PROJET DOMICILIAIRE « LE COLOMBIER », PHASE 3, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-RIV-03

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de monsieur André Viger, de la firme CGDU daté du 22 novembre 2013 et confirmé par monsieur Patrick Boutin ingénieur de la firme CGDU en date du 03 mars 2015 recommandant la deuxième acceptation des travaux des infrastructures du projet domiciliaire « Le Colombier », phase 3, protocole d'entente PE-2011-RIV-03 ;

CONSIDÉRANT que la garantie hypothécaire initiale au montant de cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quarante-neuf cents (121 784,49 $) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver cinq pour cent 5% du montant total de l'estimé des travaux en garantie durant une période de (12) douze mois ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les rues dans le secteur du projet domiciliaire et qu'à cet effet, la Ville désire se porter acquéreur de ces rues;

CONSIDÉRANT qu'une garantie hypothécaire au montant de cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quarante-neuf cents (121 784,49 $) a été consentie afin de garantir les travaux de pavage des rues et publiée au Registre foncier de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 20 004 658 et qu'il y a lieu de procéder à la libération de cette garantie conditionnellement à ce que le titulaire ait versé à la Ville une garantie financière au montant de quatorze mille cent trente-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (14 138,95 $) pour garantir les travaux pendant douze (12) mois contre tout vice ou défaut;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux, et ce, conformément à l'article 10 du protocole d'entente intervenu entre le titulaire et la Ville ;

DE MUNICIPALISER les rues suivantes :

- ✓ Le lot 4 658 521, rue de la Topaze;
- ✓ Le lot 4 658 529, rue du Lac-Rinfret.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à procéder à la mainlevée de la garantie hypothécaire publiée le 06 juin 2013 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 20 004 658 et de signer tous les documents à cet effet, le tout conditionnellement à ce que le titulaire du protocole d'entente ait versé à la Ville une garantie financière au montant de quatorze mille cent trente-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (14 138,95 $) pour garantir les travaux pendant douze (12) mois contre tout vice ou défaut;

Il est entendu que tous les frais inhérents à la présente résolution sont à la charge du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 165-04-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2015-01 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 599, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mars 2015 par monsieur le conseiller François Boyer ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 avril 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement numéro 599-2015-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé, afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 166-04-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2015-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE SE CONFORMER AU PLAN D'URBANISME 599, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mars 2015 par monsieur le conseiller François Boyer ;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 avril 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et majoritairement résolu, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre :

D'ADOPTER le règlement numéro 601-2015-34 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de se conformer au plan d'urbanisme 599, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 167-04-15
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2015-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES PARCS, TERRAIN DE JEUX ET ESPACES VERTS À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES À LA ZONE H1-096

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 10 mars 2015 par monsieur le conseiller Steve Gagnon;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée de consultation publique le 07 avril 2015;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement 601-2015-35 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin d'ajouter la classe d'usages parcs, terrain de jeux et espaces verts à la grille des usages et des normes à la zone H1-096.

RÉSOLUTION 168-04-15
AUTORISATION À ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES JUDICIAIRES RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SITUÉ AU 123, RUE AMÉLIE - MATRICULE 5969-17-8780

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé à l'adresse civique 123, rue Amélie, matricule 5969-17-8780 a été partiellement détruit par un incendie et doit être démoli ;

CONSIDÉRANT que la Ville a transmis un avis demandant de remédier à la situation et de se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes, le bâtiment n'a pas été démoli et que l'emplacement n'est pas sécurisé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin que soit ordonné au propriétaire du bâtiment de procéder à la démolition et à défaut, la Ville soit autorisée à procéder à la démolition aux frais du propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme d'avocats *Prévost Fortin d'Aoust sencrl* afin d'entreprendre toute procédure judiciaire requise dont notamment un recours en démolition.

RÉSOLUTION 169-04-15
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (URB-SP-2015-172)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 245-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au règlement que la Ville doit mandater une firme d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT le besoin de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour assumer la surveillance des travaux d'infrastructures, compléter et signer l'attestation de conformité des travaux prévus au protocole d'entente;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre des ententes relatives à des travaux municipaux.

RÉSOLUTION 170-04-15
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE D'ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE DANS LE CADRE DES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (URB-SP-2015-173)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 245-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 245-2015 prévoit que la Ville doit mandater une firme de laboratoire dans le cadre d'un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des analyses granulométriques des matériaux afin de s'assurer de la qualité de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels de laboratoire d'analyse granulométrique dans le cadre des ententes relatives à des travaux municipaux.

RÉSOLUTION 171-04-15
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE RECHERCHE DE PRIX AFIN D'OBTENIR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DU BARRAGE ET DE LA DIGUE DU LAC L'HEUREUX

CONSIDÉRANT que lors des pluies du 13 et 24 juin 2014, le lac l'Heureux a atteint un niveau d'eau exceptionnel et qu'il a débordé à la décharge;

CONSIDÉRANT que par la résolution 186-05-14, la firme *Horizon Multiressource Inc*. a été mandatée pour réaliser une étude hydrologique et une étude hydraulique d'infrastructure sommaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme *Horizon Multiressource Inc*., dans le cadre du plan d'aménagement du terrain municipal du lac l'Heureux;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à procéder à une recherche de prix pour obtenir des services professionnels afin d'évaluer l'état du barrage et de la digue du lac l'Heureux.

RÉSOLUTION 172-04-15
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE FORD ESCAPE SE 2015 (URB-SI-2015-147)

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 2015;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme a effectué un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Blainville Ford Inc.;
- ✓ Des Laurentides Ford Inc.;
- ✓ Ventes Ford Élite (1978) Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Blainville Ford Inc.	26 691.60 $
Des Laurentides Ford Inc.	27 226.95 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 2015 auprès de la compagnie *Blainville Ford Inc.*, au coût de vingt-six mille six cent quatre-vingt-onze dollars et soixante cents (26 691.60 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 02 avril 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement au code budgétaire 22-600-00-724, projet 2015-11, remboursable sur une période de trois (3) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 173-04-15
OCTROI DE CONTRAT - BALAYAGE DES RUES 2015 (TP-DPC-2015-160)

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au balayage des rues pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Entretiens J.R. Villeneuve Inc.;
- ✓ Balais Nomad Inc.;
- ✓ Balaye-Pro Inc.;
- ✓ Lauzon balais et équipements.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	TAUX HORAIRE
Balais Nomad Inc.	150.00 $
Balaye-Pro Inc.	150.00 $
Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	190.00 $
Lauzon balais et équipements	200.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif au balayage de rues pour l'année 2015 auprès de la compagnie *Balais Nomad Inc.*, pour un montant maximal de dix-huit mille dollars (18 000 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 05 mars 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-456.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 174-04-15
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ FORD TRANSIT CONNECT XLT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'un (1) véhicule usagé 2012 de marque Ford, modèle transit connect XLT;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Auto Arcade Inc.;
- ✓ Ventes Ford Élite (1978) Inc.;
- ✓ H. Grégoire.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Auto Arcarde Inc.	17 995$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	20 495 $
H Grégoire	20 995 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat du véhicule usagée 2012 auprès de compagnie *Auto Arcade Inc.*, au coût de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (17 995 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix du 09 avril 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement remboursable sur trois (3) ans au code budgétaire 22-300-00-724, projet 2015-04.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 175-04-15
OCTROI MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DRAINAGE À PROXIMITÉ DU 161, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que, par la résolution 158-04-14, la Ville a mandaté la firme CDGU afin de procéder à la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de drainage à proximité du 161, chemin de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que le mandat initial doit être modifié, compte tenu de l'ampleur des travaux à être réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme *CDGU Ingénierie Urbaine* et d'autoriser le paiement au montant de dix mille cinq cents dollars (10 500 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de service daté du 16 mars 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-99-711, projet 2015-13;

DE TRANSFÉRER du surplus affecté au fonds du réseau routier, la somme de onze mille dollars (11 000 $), aux revenus d'investissement.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 176-04-15
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une plaque vibrante;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Alternatif location d'outils Inc.;
- ✓ Location d'outils Simplex;
- ✓ Centre de location Atlas.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Alternatif location d'outils Inc.	6 580.00 $
Location d'outils Simplex	6 600.00 $
Centre de location Atlas	7 049.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat d'une plaque vibrante auprès de la compagnie *Alternatf location d'outils Inc.,* au coût de six mille cinq cent quatre-vingts dollars (6 580.00 $) excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 19 janvier 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-643.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 177-04-15
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UNE PELLE RÉTROCHARGEUSE (TP-SP-2015-150)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une pelle rétrochargeuse;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 13 avril 2015 :

ENTREPRISES	PRIX
Longus Équipement Inc.	129 950.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une pelle rétrochargeuse à l'entreprise *Longus Équipement Inc.* au montant de cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars (129 950 $) excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission, datée du 10 avril 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de roulement au code budgétaire 22-300-00-725, projet 2015-10, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 178-04-15
OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE (TP-SI-2015-157)

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Calclo Inc.;
- ✓ Somavrac (c.c) Inc.;
- ✓ Multi Routes Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Multi Routes Inc.	46 466.52 $
Calclo Inc.	57 870.38 $
Somavrac (c.c) Inc.	58 721.42 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide auprès de la compagnie *Multi-Routes Inc.*, au coût de quarante-six mille quatre cent soixante-six dollars et cinquante-deux cents (46 466.52 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 07 avril 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-635.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 179-04-15
OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE LIGNAGE ET MARQUAGE DE RUES 2015 (TP-SI-2015-155)

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder aux travaux de lignage et marquage de rues pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Lignes Maska;
- ✓ Lignco Sigma Inc.;
- ✓ Marquage et traçage du Québec Inc.;
- ✓ Entreprises Techline Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX*
Lignes Maska	27 779.30 $
Marquage et traçage du Québec Inc	27 998.82 $
Lignco Sigma Inc.	40 231.72 $
Entreprise Techline Inc	40 813.83 $

**excluant l'option*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de lignage et marquage de rues pour la saison 2015, en excluant l'option, auprès de la compagnie Lignes Maska, au coût de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et trente cents (27 779.30 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 08 avril 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-521.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 180-04-15
REJET DES SOUMISSION - ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES (TP-SI-2015-151)

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches ;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Les Distributions Payeur Inc.;
- ✓ Location d'outils Brossard Inc.;
- ✓ Vermeer Canada Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Vermeer Canada Inc.	34 000 $

CONSIDÉRANT la non-conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

DE REJETER la soumission relative à l'achat d'une déchiqueteuse numéro (TP-SI-2015-151).

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou, toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à branches (TP-SI-2015-175).

RÉSOLUTION 181-04-15
AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DU SITE D'ENTREPOSAGE D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT que des travaux ont été requis afin de permettre l'éclairage du site d'entreposage des abrasifs situé au garage municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement à *Gilles Leduc Entrepreneur Électricien Inc.,* au montant de sept mille neuf cent soixante-neuf dollars et trois cents (7 969.03 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-722, projet 2014-02.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 182-04-15
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban désire exécuter des travaux à même l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec, lesquels consistent notamment :

- ✓ Raccordement du pavé face au 323, montée de l'Église avec le pavé existant de la montée de l'Église;
- ✓ Fermeture des fossés afin de procéder au pavage de l'accotement de la montée de l'Église, entre la rue des Hautbois et Grande-Allée;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie requises;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux ci-avant mentionnés et tout autre document requis.

RÉSOLUTION 183-04-15
EMBAUCHE DE DEUX (2) JOURNALIERS SPÉCIALISÉS

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour deux (2) postes de journalier spécialisé de 40 heures semaine, pour le Service des sports et des loisirs ;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des candidatures, le directeur général adjoint recommande de procéder à l'embauche de messieurs Yannick Jarjour et Éric Lanouette;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Yannick Jarjour et Éric Lanouette, au poste de journalier spécialisé pour le Service des sports et des loisirs, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

Le tout conditionnellement à ce que ces derniers acquièrent les qualifications requises à l'affichage de poste, dans un délai n'excédant pas six (6) mois suivant l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 184-04-15
AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel saisonnier pour l'été 2015 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Hugo Doyon Bergeron et Luc Gingras, à titre de journalier saisonnier au Service des travaux publics, pour une durée maximale de huit (8) mois, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 185-04-15
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC COMMUNICATIONS MÉTRO-MONTRÉAL INC. / TÉLÉ-PAGE

CONSIDÉRANT que la Ville détient une entente de service avec la compagnie Communications Métro-Montréal inc. / Télé-Page pour la fourniture de service de téléavertisseur pour son Service de sécurité incendie, laquelle vient à échéance le 31 août 2015;

CONSIDÉRENT que la Ville désire renouveler l'entente pour une période de soixante (60) mois à compter du 1er septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à la fourniture de service de téléavertisseur selon les termes et les tarifs spécifiés;

D'AUTORISER le paiement mensuel au montant de deux cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents (219.87 $), pour un total de douze mille cinq cent soixante-quatre dollars (12 564 $) excluant les taxes applicables, et ce, pour l'ensemble des soixante (60) mois.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-220-00-331.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 186-04-15
NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'un poste de lieutenant est vacant à la suite d'un départ volontaire;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur prévoit la nomination du pompier éligible du poste incendie où le poste de lieutenant est vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay ,appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et unanimement résolu :

DE NOMMER en date du 19 avril 2015, le pompier Pierre-Luc Charron au poste de lieutenant, pour le Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 187-04-15
EMBAUCHE D'UN (1) POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CRÉATION D'UNE BANQUE DE CANDIDATURES

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour un (1) poste de pompier, à temps partiel laissé vacant ;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et des entrevues effectuées le 02 avril 2015, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de monsieur Éric Rhéaume;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, à compter du 15 avril 2015, monsieur Éric Rhéaume, au poste de pompier pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

La présente embauche est conditionnelle à un examen médical démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents requis à l'embauche;

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 4,5 kilomètres du poste incendie 2.

D'AUTORISER le directeur du Service à constituer une banque de candidatures et d'y ajouter, séance tenante, les noms de messieurs David St-Germain et Jason Gagnon.

RÉSOLUTION 188-04-15
EMBAUCHE DU COORDONNATEUR ET DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un coordonnateur et des moniteurs pour le camp de jour 2015;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER à titre de coordonnatrice du camp de jour, Stéphanie Nadon-Lalande, pour une durée de dix (10) semaines

D'EMBAUCHER à titre d'animateurs du camp de jour 2015, pour une durée de huit (8) semaines :

- ✓ Audrey Arseneault;
- ✓ Pierre-Rock Archambault
- ✓ Joanne-Claude Harraka;
- ✓ Samuelle Bélisle;
- ✓ Virginie Delattre;
- ✓ Béatrice Giroux;
- ✓ Camille Giroux;
- ✓ Laurence Lafortune Bélisle;
- ✓ Noémie Ouellette;
- ✓ Renaud-Pier Vallée;
- ✓ Roberto Varga;
- ✓ Gabrielle Brin-Sigouin;
- ✓ Maude Gendron;
- ✓ Dominico Centomo;
- ✓ Andrée-Anne Dion-Côté;
- ✓ Mélanie Drouin;
- ✓ Marie-Ève Dumas;
- ✓ Alexia Giroux;
- ✓ Alexe Issa;
- ✓ Dave Longpré;
- ✓ Odile Martel;
- ✓ Joan Sébastien Pacheco Vargas;
- ✓ Dany Payant-Nadeau;
- ✓ Mélissa Madore;
- ✓ Philippe-Antoine Maisonneuve;
- ✓ Louis-George Ferrand.

Le tout, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 189-04-15
EMBAUCHE DE PERSONNELS SAISONNIERS AU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel saisonnier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, à titre de journalier saisonnier :

- ✓ Jean-Pierre Bergeron;
- ✓ Yodan St-Martin.

D'EMBAUCHER, séance tenante, à titre de journalier temporaire :

- ✓ Marc-André Dumont.

Le tout conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 190-04-15
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MODULES DE PLANCHES À ROULETTES (LOI-SI-2015-174)

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des sports et des loisirs, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition et l'installation de modules de planches à roulettes.

RÉSOLUTION 191-04-15
MANDAT RELATIF À LA CONTINUITÉ DE MISE À NIVEAU DU SENTIER DU PARC DU BOISÉ DE LA VOLIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la continuité de la mise à niveau du sentier du parc du boisé de la Volière;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention pour la réalisation du projet auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et du Centre local de développement (CLD) au montant de quinze mille dollars (15 000 $);

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès de l'entreprise suivante :

✓ Horizon Multiressource Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Horizon Multiressource Inc.	15 000 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat relatif à la continuité de mise à niveau du sentier du parc du boisé de la Volière à la firme *Horizon Multiressources Inc.* pour une somme maximale de quinze mille dollars (15 000 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 janvier 2015;

D'IMPUTER cette dépense fonds parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-04-725, projet 2015-13.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 192-04-15
OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU TERRAIN DE SOCCER DUPONT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition et l'installation d'une clôture afin de sécuriser le terrain de soccer Dupont;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Paysagement intime ;
- ✓ Inter Clôture Clobec Inc.;
- ✓ Clôture Sauvageau.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Paysagement Intime	2 495.00 $
Inter Clôture Clobec Inc.	3 888.19 $
Clôture Sauvageau	3 830.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'acquisition et l'installation d'une clôture auprès de la compagnie *Paysagement Intime*, au coût de deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (2 495 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 17 mars 2015;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-723, projet 2015-09.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 193-04-15
ACHAT DE QUATRE (4) BUTS DE SOCCER, FILETS ET ANCRAGES POUR LE PARC DUPONT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de quatre (4) buts de soccer, de filets et ancrages pour le Parc Dupont ;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Distribution Sports Loisirs Inc.;
- ✓ Multi-Jeux Marlin;
- ✓ Omni-Tech Sports.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Distribution Sports Loisirs Inc.	13 055 $
Omni-Tech Sports	14 771.42 $
Multi-Jeux Marlin	15 123 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de quatre (4) buts de soccer, filets et ancrages pour le parc Dupont auprès de la compagnie *Distribution Sports Loisirs Inc.*, au coût treize mille cinquante-cinq dollars (13 055 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 10 mars 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds de parcs et terrains de jeux au code budgétaire 22-700-00-723, projet 2015-09.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 194-04-15
OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DE PAVÉ UNI POUR LES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de pavé uni pour les jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes :

- ✓ Les blocs de ciment Mirabel Inc. ;
- ✓ Béta-bloc;
- ✓ Transpavé.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant :

ENTREPRISES	PRIX
Les blocs de ciment Mirabel Inc.	4 291.72 $
Béta-bloc	4 361.17 $
Transpavé	6 860.44 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par madame la conseillère Julie Deslauriers et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'achat de pavé uni auprès de Les blocs de ciment Mirabel Inc., au coût de quatre mille deux cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-douze cents (4 291.72 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 03 mars 2015;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parc et terrain de jeux au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2015-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles aux codes budgétaires ci-haut mentionnés.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 195-04-15
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

CONSIDÉRANT les besoins d'augmenter et de bonifier la collection de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme « Appel des projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « Appel des projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » du Ministère de la culture et des communications du Québec ;

D'AUTORISER la directrice du Service de la bibliothèque et de la culture, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents requis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h58 à 21h33.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Aménagement des jeux d'eau;

Monsieur Yves Racette

- ✓ Situation politique actuelle;

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Réparation des fissures;
- ✓ Visite des évaluateurs de la MRC.

Madame Andrée Habel

- ✓ Barrage du lac l'Heureux;
- ✓ Règlement de concordance;
- ✓ Cabane à sucre commerciale.

Monsieur Michel Gouin

- ✓ Sécurité de la montée Brisebois.

Madame Ariane Morissette

- ✓ Règlement de concordance;
- ✓ Cabane à sucre commerciale;
- ✓ Approvisionnement en eau potable;
- ✓ Piste cyclable.

Monsieur Claude St-Vincent

- ✓ Cabane à sucre commerciale.

Monsieur Gilles Beaudettte

- ✓ Situation politique actuelle.

Monsieur Phillippe Aubé

- ✓ Situation politique actuelle;
- ✓ Sécurité routière;
- ✓ Constats d'infractions.

Monsieur André Bélanger

- ✓ Conformité des installations septiques;
- ✓ Aménagement d'un accès à la Rivière-du-Nord.

Madame Josée Parent

- ✓ Aménagement d'un accès à la Rivière-du-Nord.

Monsieur Serge Éthier

- ✓ Règlement de concordance;
- ✓ Cabane à sucre commerciale;
- ✓ Approvisionnement en eau potable;
- ✓ Déchets domestiques.

Monsieur Alain Ouellette

- ✓ Servitude de non-construction;
- ✓ Situation politique actuelle.

Madame Andrée Habel

- ✓ Fonctionnement du droit à la parole en séance publique;
- ✓ Publication des avis publics.

Monsieur Dany Beauséjour

- ✓ Situation du golf Bonniebrook.

Monsieur Gilles Beaudette

- ✓ Situation politique actuelle.

RÉSOLUTION 196-04-15
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h33 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Deslauriers, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière